



DEMANDE DE CONTRIBUTION  
DÉVELOPPEMENT LOCAL À DES TIERS  
Fiche descriptive

<b>Finalité</b>	Soutenir le développement économique local et renforcer la capacité de la collectivité à réaliser son plein potentiel de façon durable.
<b>Objectifs</b>	Aider à développer ou à soutenir : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une économie locale diversifiée et concurrentielle ;</li> <li>• La réalisation d'initiatives locales ou de projets porteurs ;</li> <li>• L'appropriation des principes du développement durable.</li> </ul>
<b>Moyen</b>	Contributions non remboursables offertes à des partenaires (entreprises, organismes et institutions publiques) dans le cadre de leurs projets de développement local. Le montant <u>maximum</u> est de 5 000\$ et ne doit pas représenter plus de 50% du coût du projet.
<b>Type de projets</b>	La SADC considèrera les projets selon deux types d'intervention :  <b>1- Volet 1</b> Concerne toute initiative permettant de développer, d'acquérir ou de transférer des informations concernant les enjeux de développement de la collectivité ou d'agir en réponse à ceux-ci : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'études, de diagnostics et d'analyses de la situation reliés aux défis, réalités et des enjeux du développement économique local;</li> <li>• Réalisation d'activités de transfert de connaissance;</li> <li>• Réalisation d'événements ou de colloques à caractère socio-économique;</li> <li>• Mise en œuvre d'initiatives locales ou de projets porteurs.</li> </ul> <b>2- Commandites</b>
<b>Cheminement des dossiers</b>	Le comité de Développement local déterminera une date à laquelle les projets devront être déposés à la conseillère au développement local de la SADC, qui en vérifiera l'admissibilité avant de les présenter, avec ses recommandations, au comité.
<b>Critères de Sélection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet doit avoir une portée régionale.</li> <li>• La contribution de la SADC est essentielle à la réalisation du projet.</li> <li>• Le projet ne doit pas être débuté avant la confirmation de l'engagement de la SADC.</li> <li>• Le projet doit se réaliser au cours de l'année financière de la SADC (1er avril au 31 mars).</li> </ul>
<b>Critères d'analyse</b>	Conformément aux principes du développement durable, les projets supportés devront susciter des retombées positives et significatives sur l'économie locale, sur l'environnement et sur le milieu social dans la MRC de Coaticook. Les critères d'analyse sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La pertinence et le caractère structurant pour l'économie locale;</li> <li>• L'arrimage du projet avec la planification stratégique régionale;</li> <li>• La viabilité financière, sociale et environnementale du projet;</li> <li>• Les appuis locaux du promoteur et son historique de gestion.</li> </ul>

**Communiquez avec l'équipe de la SADC pour discuter de l'admissibilité de votre projet : 819-849-3053**